



Ministère de l'Énergie et des Mines

Rapport annuel
2013-2014



Ministère de l'Énergie et des Mines

Rapport annuel
2013-2014

Ministère de l'Énergie et des Mines

Rapport annuel 2013-2014

Ministère de l'Énergie et des Mines
Centre forestier Hugh John Flemming
1350, rue Regent
Fredericton (N.-B.)
E3C 2G6

ISBN 978-1-4605-0689-9 (print edition)
ISBN 978-1-4605-0690-5 (édition imprimée)
ISBN 978-1-4605-0691-2 (PDF: English)
ISBN 978-1-4605-0692-9 (PDF: française)
ISSN 2292-3942 (version imprimée)
ISSN 2292-3950 (publication en ligne)

10090



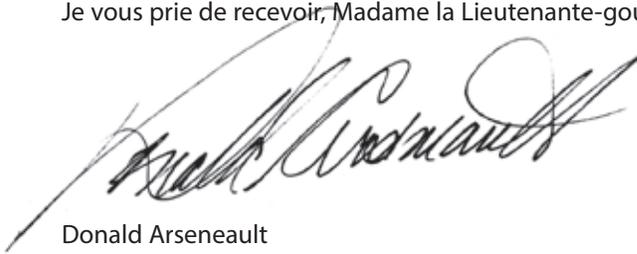
L'honorable Jocelyne Roy Vienneau

Lieutenante-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenante-gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du ministère de l'Énergie et des Mines pour l'exercice financier allant du 1er avril 2013 au 31 mars 2014.

Je vous prie de recevoir, Madame la Lieutenante-gouverneure, l'assurance de ma très haute considération.



Donald Arseneault

Ministre
L'honorable Donald Arseneault

Ministre de l'Énergie et des Mines

Monsieur,

Je suis heureux de vous soumettre le présent rapport annuel du ministère de l'Énergie et des Mines pour l'exercice financier 2013-2014.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.



Jean Finn
Sous-ministre

Table des matières

Message du ministre	1
Message du sous-ministre.	2
Faits saillants	3
Survol des opérations du Ministère.	5
Division des communications	6
Division des services généraux	6
Division de l'exploration, de l'exploitation et de la gestion des ressources.	7
Section du développement des affaires et des relations communautaires.	8
Division des politiques et de la planification.	9
Division de l'énergie	10
Information financière	11
Résumé des activités de recrutement	12
Résumé des projets de loi et des activités législatives	13
Résumé des activités liées aux langues officielles.	14

Message du ministre

Le ministère de l'Énergie et des Mines a pour mission de créer des emplois et de favoriser la prospérité économique grâce à la gestion et à la mise en valeur responsables des ressources énergétiques et minérales.

Le Nouveau-Brunswick s'appuie depuis longtemps sur la mise en valeur des ressources et il est sur le point de pouvoir tirer profit de nombreux projets de ressources naturelles. Nous aimerions voir le Nouveau-Brunswick prospérer grâce au développement stratégique de la grande abondance de ses ressources naturelles.

Une fois de plus cette année, le potentiel énorme de notre province a été confirmé – le Survey of Mining Companies, publié par l'Institut Fraser, a classé la politique minière du Nouveau-Brunswick au deuxième rang à l'échelle nationale et au septième rang à l'échelle internationale.

La responsabilité de promouvoir et de réglementer l'exploitation des ressources de la province est au cœur de notre mission. En veillant aujourd'hui à la mise en valeur sûre et responsable de nos ressources, nous pouvons jeter les bases d'un avenir économique prometteur.

Je suis heureux de vous présenter notre rapport annuel 2013-2014.

Le ministre de l'Énergie et des Mines,
L'honorable Donald Arseneault

Message du sous-ministre

Le rapport annuel du ministère de l'Énergie et des Mines fait partie d'une initiative lancée par le gouvernement et visant à simplifier le processus d'établissement de rapports pour assurer une cohérence accrue d'un ministère à l'autre et mettre davantage l'accent sur l'information relative au rendement, ce qui, au bout du compte, permettra aux ministères de mesurer leurs progrès par rapport aux objectifs de rendement qui découlent des thèmes stratégiques du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Le rapport annuel 2013-2014 du ministère de l'Énergie et des Mines marque la première période complète de rapport du Ministère depuis sa création en 2012. Ainsi, ce rapport présente la nouvelle structure du Ministère, qui a été établie en 2013.

En 2013-2014, le Ministère a collaboré avec le Bureau de la gestion stratégique en vue du lancement de la troisième vague du processus d'excellence du rendement, dont il fera partie; à cette fin, il a notamment procédé à l'élaboration d'un schéma stratégique et d'un tableau de bord équilibré. Les employés ont commencé à apprendre comment adopter une culture d'amélioration continue des processus à l'aide de Lean Six Sigma et d'autres outils afin d'accroître l'efficacité et la responsabilisation, d'améliorer les services offerts au public et de simplifier l'administration.

En 2012, nous avons connu de belles réussites et atteint de nombreux objectifs, ce qui a donné des résultats positifs pour les secteurs de l'énergie et des mines et pour l'ensemble de la province. Grâce au processus d'excellence du rendement et sous la direction d'un champion de l'harmonisation, le Ministère est en mesure de poursuivre ses activités en se concentrant encore plus sur l'amélioration continue pour atteindre son objectif de stimuler la prospérité économique par la mise en valeur et la gestion responsables de l'énergie et des ressources minérales.

L'équipe du Ministère travaille sans relâche afin d'entamer sa transition vers une organisation fondée sur le rendement. À l'aube de la nouvelle année, nous nous réjouissons à l'idée d'établir des cibles et des objectifs supplémentaires.

Le sous-ministre,
Jean Finn

Faits saillants

En mai 2013, le Ministère a publié le *Plan directeur pour le pétrole et le gaz naturel* du Nouveau-Brunswick qui porte sur des questions économiques, réglementaires, sociales et environnementales liées aux activités futures d'exploration et de mise en valeur des ressources du Nouveau-Brunswick.



Les modifications apportées en 2013 à la *Loi sur le pétrole et le gaz naturel* et aux règlements y afférents ont aidé le gouvernement à tenir son engagement d'améliorer la surveillance réglementaire pour l'industrie du pétrole et du gaz naturel au Nouveau-Brunswick.



En novembre 2013, on a dévoilé une nouvelle structure de redevances pour le gaz naturel qui assure un rendement convenable à l'État, tout en encourageant l'investissement dans ce secteur. Cette structure repose sur environ deux ans de recherches, de discussions et d'analyses.



Dans le cadre de la mise en œuvre du *Plan directeur de l'énergie du Nouveau-Brunswick*, la nouvelle *Loi sur l'électricité* a été adoptée. Cette nouvelle loi permet d'accroître la transparence tout en permettant à Énergie NB d'exercer ses activités avec une plus grande efficacité et de continuer à offrir des tarifs d'électricité stables.



On a créé l'Institut de l'énergie du Nouveau-Brunswick (IENB), un organisme consultatif indépendant qui travaillera avec le gouvernement provincial et qui servira de source d'information pour la population du Nouveau-Brunswick. Son rôle consiste à mobiliser les capacités de recherche des grandes universités afin qu'elles étudient et évaluent les questions environnementales, sociales, économiques et de santé en matière d'extraction, de développement et de production énergétiques au Nouveau-Brunswick.



La *Loi sur l'intervenant public dans le secteur énergétique* a été déposée à l'Assemblée législative. La création du poste à temps plein d'intervenant public dans le secteur énergétique au sein du Cabinet du procureur général permettra de remplacer le modèle actuel selon lequel le procureur général doit nommer des avocats du secteur privé pour représenter l'intérêt public lors des délibérations de la Commission de l'énergie et des services publics.



En novembre 2013, la *Loi modifiant la Loi sur la Commission de l'énergie et des services publics* a été déposée à l'Assemblée législative. Cette loi prévoit la restructuration de la Commission pour qu'elle ne comprenne que des membres à temps plein.



Le Ministère s'est réjoui de l'annonce de TransCanada Corporation concernant son engagement d'aller de l'avant avec le projet d'oléoduc Énergie Est à la suite d'une période d'essai réussie.



Le Ministère a pris part à une mission sur la recherche d'investissements clés en Inde et en Chine où on a fait la promotion du Nouveau-Brunswick en tant qu'endroit idéal pour investir dans les secteurs de l'énergie et des mines, compte tenu de la géologie diversifiée de la province et de son potentiel en gisements.

✱

Le Ministère, en collaboration avec le Bureau de la gestion stratégique, a commencé à préparer le lancement de la troisième vague du processus d'excellence du rendement, dont il fera partie; à cette fin, il a notamment procédé à l'élaboration d'un premier schéma stratégique et d'un tableau de bord équilibré.

✱

Le Ministère a publié son deuxième rapport d'étape sur la mise en œuvre du *Plan directeur de l'énergie du Nouveau-Brunswick*, dans lequel on indique que 60 % des mesures ont été prises et que les autres mesures devraient être prises avant septembre 2014.

✱

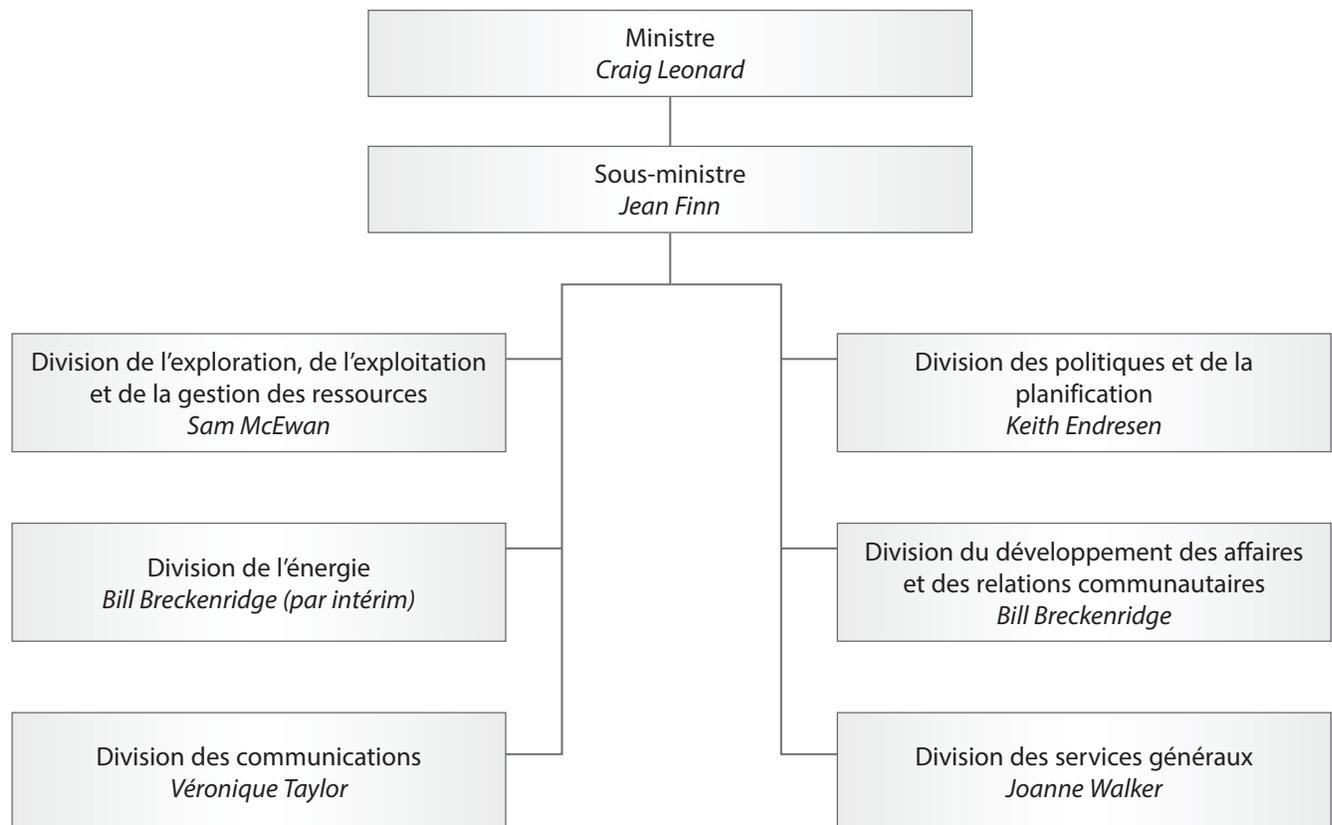
Selon le Survey of Mining Companies, publié le 3 mars 2014 par l'Institut Fraser, le Nouveau-Brunswick fait partie des dix régions du monde les plus intéressantes pour les investissements miniers.

Survol des opérations du Ministère

Le ministère de l'Énergie et des Mines a pour mission de favoriser la prospérité économique grâce à la gestion et à la mise en valeur responsables des ressources énergétiques et minérales.

En 2013-2014, le Ministère comptait jusqu'à 90 employés à temps plein, occasionnels ou contractuels.

Chaque division et chaque section jouent un rôle crucial dans la recherche, la promotion et la gestion des ressources énergétiques, minérales et pétrolières du Nouveau-Brunswick.



Division des communications

La **Division des communications** a pour mandat de communiquer les activités, les politiques et les initiatives du Ministère au public et au personnel interne. Elle est aussi le point de contact du public et des médias pour toute demande de renseignements ou question.

Le personnel joue un rôle de premier plan en ce qui a trait aux stratégies de communication et de relations publiques du Ministère. Par conséquent, il s'assure que les normes et les lignes directrices ministérielles sont respectées pour tous les projets et toutes les activités de communication, il anticipe les tendances médiatiques et surveille et analyse la couverture médiatique, il gère les relations avec les médias, il s'occupe de la rédaction des discours et de la publication des communiqués de presse, il fournit des conseils au ministre et aux hauts fonctionnaires sur des questions de communication, il apporte un soutien au ministre et aux hauts fonctionnaires pendant la session de l'Assemblée législative et il administre le site Web du Ministère.

Faits saillants de la Division des communications

Coordination de la publication du *Plan directeur pour le pétrole et le gaz naturel au Nouveau-Brunswick*.

Coordination de la publication du deuxième rapport d'étape du *Plan directeur pour le pétrole et le gaz naturel au Nouveau-Brunswick*.

Division des services généraux

La **Division des services généraux** assure la gestion et le soutien administratif des programmes et des activités du ministère de l'Énergie et des Mines et du ministère des Ressources naturelles. En plus des services que cette Division fournit au ministère des Ressources naturelles, le Direction des ressources humaines, la Direction des services financiers et la Direction des services et des systèmes d'information offrent un soutien et des services au personnel du ministère de l'Énergie et des Mines.

La **Direction des services des ressources humaines** fournit des conseils et des avis stratégiques et opérationnels sur toute question relative à la gestion des ressources humaines dans le but de soutenir les objectifs du Ministère. Les services comprennent le recrutement, la formation et le perfectionnement du personnel qualifié, la planification des ressources humaines, la planification de la relève, l'engagement, les langues officielles, la gestion du rendement, la classification et la rémunération, les relations avec les employés et les relations de travail, la santé, le mieux-être et la sécurité.

La **Direction des services et des systèmes d'information** est responsable de l'élaboration, de la gestion et du soutien des services et des systèmes d'information, et des technologies de l'information du Ministère. Cette direction est chargée de coordonner les données stratégiques et la création d'applications des SIG, de la création et de l'entretien d'applications logicielles, de la gestion des dossiers du Ministère, et des ventes et services externes. De plus, elle est responsable de l'assurance de l'information et

Faits saillants de la Division des services généraux

Élaboration d'un programme d'orientation pour les employés visant à améliorer la rétention du personnel à haut rendement. Ce programme comprend un important aspect de sécurité, conformément aux nouvelles exigences législatives de la *Loi sur l'hygiène et la sécurité au travail*.

Offre de séances de formation sur l'assiduité et le rendement à tous ses gestionnaires et superviseurs.

Animation de séances de discussion en groupe visant à cerner les améliorations relatives à deux aspects importants de l'engagement : reconnaissance significative du personnel et flux d'information essentielle.

Rationalisation des processus de reddition de compte afin de cibler les gains d'efficacité en matière de temps de travail du personnel.

Occasions de formation polyvalente pour les employés.

Soutien à la direction afin de s'assurer que le Ministère offre des services et réalise des initiatives tout en affichant des dépenses inférieures de 159 200 \$ au budget.

de la gestion du risque garantissant la conformité avec la politique de sécurité des systèmes d'information du gouvernement.

La **Direction des services financiers** est responsable de la gestion des ressources financières. Ses activités comprennent la gestion des dépenses et des revenus conformément aux lois, aux règlements, aux politiques et aux normes comptables. Elle fournit des conseils financiers, des rapports financiers, du soutien et d'autres services.

Division de l'exploration, de l'exploitation et de la gestion des ressources

La **Division de l'exploration, de l'exploitation et de la gestion des ressources** a pour mandat de fournir des renseignements géologiques, des conseils et du soutien aux secteurs public et privé tout en veillant à la gestion de l'exploration et de l'exploitation durables des minéraux, des hydrocarbures, de la tourbe et des agrégats sur les terres de la Couronne grâce à l'administration efficace des lois et des règlements relevant du ministère de l'Énergie et des Mines.

La **Direction des études géologiques** doit créer et gérer une base de données géoscientifiques et fournir des conseils aux secteurs public et privé relativement aux ressources minérales, aux hydrocarbures et à l'utilisation des terres. Elle fait aussi la promotion active du potentiel des ressources minérales et pétrolières et administre le Programme d'aide à l'exploration minière afin de stimuler l'exploration minière au Nouveau-Brunswick.

La **Direction de l'exploration et de l'exploitation des ressources** administre et gère les droits sur les minéraux, les hydrocarbures, la tourbe et les agrégats sur les terres de la Couronne ainsi que l'exploration et l'exploitation qui découlent de ces droits au moyen d'un cadre législatif et réglementaire global.

Faits saillants de la Division de l'exploration, de l'exploitation et de la gestion des ressources

Acquisition de 1 500 km de profils sismiques améliorés numériquement du golfe St-Laurent et du détroit de Northumberland afin d'évaluer le potentiel de gisements de pétrole et de gaz naturel au large de la côte est de la province dans le cadre de la mesure à prendre 16 du *Plan directeur pour le pétrole et le gaz naturel du Nouveau-Brunswick*.

Aide financière totalisant 448 423 \$ accordée à 13 petites sociétés minières et aide financière totalisant 326 767 \$ fournie à 59 prospecteurs.

Collaboration avec la Commission géologique du Canada et l'Université du Nouveau-Brunswick afin de mieux comprendre les gisements d'étain, de tungstène et de molybdène au Nouveau-Brunswick.

Au total, 22 baux miniers étaient en règle et 4 mines fonctionnaient à plein rendement ou de façon saisonnière.

Au total dans la province, 26 sociétés faisaient l'extraction de tourbe.

Ententes conclues avec neuf sociétés différentes portant sur 1,2 million d'hectares de terres sur lesquelles elles pouvaient exploiter le pétrole et le gaz naturel. Ces ententes génèrent un revenu de location annuel de 740 000 \$.

Perception par le gouvernement provincial de 23,8 millions de dollars en redevances provenant des ressources gérées par le Ministère.

Examen, approbation et régulation de deux programmes de sondage sismique entre Moncton et Rogersville et de cinq reconditionnements dans le champ de gaz naturel McCully.

Début des discussions avec le gouvernement fédéral sur une entente entre le Canada et le Nouveau-Brunswick sur les activités extracôtières comme l'exige le *Plan directeur pour le pétrole et le gaz naturel au Nouveau-Brunswick*.

Contribution au lancement de l'IENB, qui veillera à mener des recherches et une surveillance crédibles à l'appui des dossiers énergétiques.

Section du développement des affaires et des relations communautaires

Le rôle de la **Section du développement des affaires et des relations communautaires** est d'éveiller l'intérêt pour le potentiel minéral, pétrolier et énergétique de la province; de promouvoir des partenariats stratégiques; de favoriser les relations communautaires; de s'occuper pour le Ministère des questions d'engagement des Premières Nations; et d'appuyer la gestion des projets d'envergure.

Le personnel de la Section se charge de faire la promotion du Nouveau-Brunswick comme endroit privilégié pour investir dans les ressources minérales et pétrolières; à cette fin, il participe à des conférences sur l'exploration minière et pétrolière et il est le principal responsable de la conférence annuelle Exploration et exploitation minière et pétrolière du Ministère; il publie de l'information géoscientifique sur le potentiel des ressources minérales et pétrolières de la province; il recueille des données statistiques sur les minéraux, les compile et les analyse; il gère une importante base de données sur les ressources géologiques, minérales et pétrolières; il assure la liaison avec l'industrie pour ce qui est des grands projets du Nouveau-Brunswick.

Une priorité essentielle pour la Section est l'établissement d'une relation avec les Premières Nations. La Section agit comme principal point de contact du Ministère pour les questions relatives aux Premières Nations et elle travaille avec d'autres ministères, des communautés des Premières Nations et l'industrie afin d'encourager un dialogue constructif.

Cette section coordonne aussi les activités du Ministère avec d'autres gouvernements et apporte sa collaboration pour des questions ayant trait à l'énergie et aux mines. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick collabore depuis longtemps avec les gouvernements fédéral, de la Nouvelle-Angleterre et des autres provinces et territoires du Canada. Ainsi, le Ministère a appuyé les travaux de divers projets de collaboration ayant trait à l'énergie, au secteur pétrolier et gazier en amont, aux minéraux et aux mines.

Faits saillants de la Section du développement des affaires et des relations communautaires

Préparation de six avis de publication pour informer les clients et le public de la disponibilité des rapports et des cartes du Ministère qui ont été publiés et de ceux qui sont en ligne sur le site Web du Ministère.

Publication de quatre rapports géoscientifiques, de 23 planches cartographiques et de 86 rapports sur des travaux d'exploration minière que le public peut consulter sur le site Web du Ministère.

Soutien du rôle du Ministère dans les missions commerciales et de recherche d'investissements en Chine et en Inde et accueil d'une délégation de la Chine.

Participation à une table bilatérale sur l'énergie et les mines sous forme de forum visant à favoriser l'engagement des Premières Nations, représentées par l'Assemblée des chefs de Premières Nations du Nouveau-Brunswick (ACPNNB), et le dialogue avec celles-ci.

Division des politiques et de la planification

La **Division des politiques et de la planification** fournit un soutien et une orientation pour la planification ministérielle et les initiatives stratégiques importantes au sein du Ministère et elle est responsable de la coordination et de l'exécution d'activités de planification stratégique et d'élaboration de politiques qui relèvent directement et indirectement du ministre de l'Énergie et des Mines. Ses responsabilités comprennent le soutien des politiques et de la réglementation pour Énergie NB et la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick.

Elles comprennent aussi l'analyse et l'élaboration de politiques, la participation aux processus législatifs et à la préparation de documents de politiques stratégiques clés comme le *Plan directeur pour le pétrole et le gaz naturel du Nouveau-Brunswick* et le *Plan directeur de l'énergie du Nouveau-Brunswick*.

La Division est aussi responsable de l'exécution du processus d'excellence du rendement au Ministère, une approche à long terme axée sur les résultats qui vise à orienter les activités du Ministère. Il s'appuie sur plusieurs méthodes fondées sur les meilleures pratiques, entre autres un schéma stratégique, un tableau de bord équilibré et la méthode d'amélioration des processus Lean Six Sigma.

Cette division représente le Ministère au sein de plusieurs comités interministériels, dont le Comité provincial des mesures d'urgence du gouvernement.

Cette division exerce aussi pour le Ministère plusieurs fonctions d'établissement de rapports et de coordination liées aux demandes de renseignements qui lui sont présentées en vertu de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*; à la coordination législative et politique; à SOMIA (stratégies, objectifs, mesures, initiatives et plans d'action); aux mesures à prendre dans le plan directeur et à la coordination des demandes présentées au Ministère aux fins d'examen en vertu du *Règlement sur les études d'impact sur l'environnement* (EIE) de la province.

Faits saillants de la Division des politiques et de la planification

Publication du *Plan directeur pour le pétrole et le gaz naturel du Nouveau-Brunswick*, un document de politique qui porte sur des questions économiques, réglementaires, sociales et environnementales liées aux activités futures d'exploration et de mise en valeur des ressources du Nouveau-Brunswick.

Modifications apportées à la *Loi sur le pétrole et le gaz naturel* et aux règlements y afférents qui ont aidé le gouvernement à tenir son engagement d'améliorer la surveillance réglementaire pour l'industrie du pétrole et du gaz naturel au Nouveau-Brunswick.

Dévoilement d'une nouvelle structure de redevances pour le gaz naturel qui procure un rendement convenable à l'État, tout en encourageant l'investissement dans ce secteur.

Début de la transition vers une organisation fondée sur le rendement grâce à la préparation réussie en vue du lancement de la troisième vague du processus d'excellence du rendement du Ministère, dont il fera partie; à cette fin, la Division a notamment procédé à l'élaboration d'un schéma stratégique et d'un tableau de bord équilibré.

Division de l'énergie

La **Division de l'énergie** fournit un certain nombre de services liés au secteur de l'énergie et destinés aux consommateurs et à l'industrie. Mettant particulièrement l'accent sur le secteur énergétique en aval, la Division applique un certain nombre de lois et de règlements qui permettent d'équilibrer les besoins de l'industrie et ceux des consommateurs.

La Division de l'énergie se divise en deux groupes : celui de l'électricité et celui du pétrole. Le groupe de l'électricité centre ses activités sur le secteur de l'électricité en collaborant étroitement avec Énergie NB et les services publics municipaux afin de promouvoir l'efficacité énergétique et la prise de mesures à l'égard des changements climatiques. Le groupe du pétrole fournit un aperçu des tendances du marché et travaille avec l'industrie et les consommateurs pour assurer un approvisionnement adéquat des produits tout en maintenant la stabilité des prix.

Les deux groupes surveillent les audiences de la Commission de l'énergie et des services publics relatives aux activités du secteur et collaborent avec la Commission pour veiller à ce que les lois et les règlements soient efficaces. Ils travaillent aussi en étroite collaboration avec d'autres collègues des ministères provinciaux, au besoin, sur des questions propres au secteur.

Faits saillants de la Division de l'énergie

Réintégration du groupe d'entreprises d'Énergie NB, de l'Exploitant du réseau du Nouveau-Brunswick et de la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick en un seul service public de la Couronne grâce à l'adoption de la nouvelle *Loi sur l'électricité* en octobre 2013.

Renforcement de la Commission de l'énergie et des services publics dont la restructuration prévoit uniquement des membres à temps plein, en vue d'assurer une surveillance réglementaire efficace.

Adoption d'une loi permettant au Cabinet du procureur général de créer un poste de défenseur de l'énergie provincial.

Information financière

Dépenses en détail pour 2013-2014 (\$)

Programme ordinaire	Budget principal	Transferts de crédits ¹	Budget définitif	Chiffres réels	Écart
Administration	657 000		657 000	676 400	19 400
Gestion des politiques et création et expansion des entreprises	3 733 000	858 400	4 591 400	4 427 400	(164 000) ⁽²⁾
Exploration, mise en valeur et gestion des ressources	3 671 000	10 100	3 681 100	3 666 500	(14 600)
Total 2013-2014	8 061 000	868 500	8 929 500	8 770 300	(159 200)

Recettes	Budget principal	Transferts de crédits ¹	Budget définitif	Chiffres réels	Écart
Rendement des investissements	6 000	-	6 000	7 400	(1 400)
Permis et licences	1 853 000	-	1 853 000	2 250 900	(397 900) ⁽³⁾
Vente de biens et de services	6 000	-	6 000	29 300	(23 300) ⁽⁴⁾
Redevances	38 130 000	-	38 130 000	16 843 300	21 286 700 ⁽⁵⁾
Divers	1 000	-	1 000	2 200	(1 200)
Total 2013-2014	39 996 000	-	39 996 000	19 133 100	20 862 900

Remarques

- 1 Les transferts de crédits sont attribuables aux règlements salariaux.
- 2 Les économies découlent des postes vacants et des gains généraux d'efficacité.
- 3 Les recettes plus élevées sont attribuables à l'augmentation du nombre de concessions minières enregistrées et de permis et baux accordés pour le pétrole.
- 4 L'augmentation des recettes s'explique largement par la conférence annuelle Exploration et exploitation minière et pétrolière.
- 5 Le manque à gagner au chapitre des recettes est attribuable au faible prix de la potasse.

Résumé des activités de recrutement

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le sous-ministre du ministère des ressources humaines délègue à chaque administrateur général les activités de dotation de son ministère. Vous trouverez ci-dessous un résumé des activités de dotation du ministère de l'Énergie et des Mines pour l'exercice 2013-2014.

Le Ministère a annoncé onze concours, soit trois concours publics et huit concours restreints (internes).

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le Ministère a effectué des nominations au moyen d'autres démarches visant à déterminer le mérite, sans concours, soit :

Type de nomination	Description de la nomination	Article de la Loi sur la Fonction publique	Nombre
Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés	Une nomination peut être faite sans concours lorsqu'un poste requiert : une expertise et une formation avancée; un haut niveau de compétences techniques; l'embauche d'experts reconnus dans leur domaine.	15(1)	0
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Programme offrant aux Autochtones, aux personnes ayant un handicap et aux membres des minorités visibles l'égalité d'accès à des possibilités d'emploi, de formation et d'avancement.	16(1)a)	0
Programme de gestion du talent ministériel	Les employés permanents faisant partie des réserves de talents gouvernementales et ministérielles qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent, notamment le rendement, l'état de préparation, la volonté et le degré d'urgence.	16(1)b)	0
Mutation latérale	Le processus de mutation du gouvernement du Nouveau-Brunswick facilite la mutation des employés de la partie I, II (conseils scolaires) et III (corporations hospitalières) de la fonction publique.	16(1) ou 16(1)c)	5
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou temporaire en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique.	16(1)d)(i)	0
Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent	Les stagiaires d'été, les étudiants d'université ou de collège communautaire inscrits dans un programme coopératif ou les apprentis peuvent être nommés sans concours à un poste d'entrée dans la fonction publique.	16(1)d)(ii)	0

Conformément à l'article 33 de la *Loi sur la Fonction publique*, aucune plainte pour favoritisme allégué n'a été déposée auprès de l'administrateur général du ministère des Finances, et aucune plainte n'a été soumise à l'ombudsman.

Résumé des projets de loi et des activités législatives

Sanction royale reçue le 21 juin 2013

Projet de loi 62 – *Loi modifiant la Loi sur la Commission de l'énergie et des services publics*

Projet de loi 61 – *Loi concernant l'intervenant public pour le secteur de l'énergie*

Projet de loi 45 – *Loi modifiant la Loi sur le pétrole et le gaz naturel*

Projet de loi 39 – *Loi sur l'électricité*

Pour consulter les lois et les règlements dont l'administration relève du ministère de l'Énergie et des Mines : <http://laws.gnb.ca/fr/deplinks?subjectnumber=39>.

Résumé des activités liées aux langues officielles

Introduction	Le Ministère continue de travailler sur le plan d'action portant sur les quatre secteurs d'activités visés par le Plan du gouvernement sur les langues officielles. Les paragraphes qui suivent présentent certaines mesures prises dans chacun des domaines d'intérêt.
Axe 1	Des vérifications aléatoires ont été effectuées afin de valider que l'offre active et les services étaient offerts dans les deux langues officielles. Les occasions manquées ont été soulevées. Grâce à la création du ministère de l'Énergie et des Mines et de sa nouvelle structure, de nouveaux profils linguistiques ont été créés pour le Ministère afin d'assurer un accès à des services de qualité égale dans les deux langues officielles. Tous les profils sont mis à jour régulièrement.
Axe 2	La communication et la correspondance avec les employés sont effectuées dans la langue de leur choix. Le Ministère a continué d'offrir des services d'interprétation simultanée ou des présentations bilingues dans toutes les réunions importantes. Le cas échéant, les réunions sont organisées par groupe linguistique.
Axe 3	Un programme d'orientation faisant la promotion des politiques sur les langues officielles et obligeant les employés à suivre deux modules de formation a été créé. La mise en œuvre intégrale du programme au gouvernement sera terminée en 2014-2015.
Axe 4	Pour s'assurer que tous les employés connaissent et comprennent bien la <i>Loi sur les langues officielles</i> , les politiques et les règlements pertinents de même que les obligations de la province au chapitre des langues officielles, le Ministère a contribué à la création de deux modules de formation sur les langues officielles qui sont obligatoires pour tous les employés en poste. Dans certains cas, ces modules nécessitent des séances de formation distinctes pour le personnel.
Conclusion	Le ministère de l'Énergie et des Mines continuera à insister sur l'importance de respecter la <i>Loi sur les langues officielles</i> auprès des employés actuels et des nouveaux employés. Il continuera à offrir des cours de langue seconde aux employés qui désirent approfondir leur connaissance de leur deuxième langue. Les langues officielles continuent de faire l'objet d'un engagement soutenu de premier plan de la part du Ministère.

Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général

Le Bureau du vérificateur général n'a formulé aucune recommandation à l'intention du ministère de l'Énergie et des Mines au cours de la période visée par le rapport.